Résolution de l'AVEPS, l'AVMACT, l'AMVTM et des 5-9 présentée à l'Assemblée des Délégués de la SPV du 6 juin 2007, à Ecublens

Dans la perspective de l'éventuel passage des actuels degrés 5-6 au primaire,

l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire, l'Association vaudoise des maîtresses d'activités créatrices sur textiles,

l'Association vaudoise des maîtres et maîtresses de travaux manuels,

et l'Association des « 5-9 »

demandent à l'Assemblée des délégués de la SPV

• de donner mandat au Comité cantonal de défendre le maintien de la présence d'enseignants spécialistes et d'une discipline spéciale dans les degrés concernés.

Dans ce cadre, l'Assemblée des délégués SPV est également encouragée

• à enjoindre le Comité cantonal d'obtenir, dans le cadre des négociations salariales à venir, les reconnaissances statutaires et salariales dues à leur niveau de formation.

Ecublens, le 6 juin 2007